



CONSEIL MUNICIPAL

EN VISIO-CONFERENCE

SEANCE DU 11 JUILLET 2020 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Mr François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

03) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son Règlement Intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation (article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il sera donc proposé à l'assemblée délibérante de l'entériner.

Rapporteur : M. le Maire

04) Commissions Municipales – Constitution

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la constitution des futures Commissions Municipales et sur la répartition de ses membres en leur sein. Il est rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Rapporteur : M. le Maire

05) Organismes Extra Municipaux – Représentations

Dans le même esprit, l'Assemblée Délibérante sera invitée à désigner ses représentants au sein de divers organismes extra-municipaux, ainsi que le prévoient les dispositions des articles L. 2122-10 et L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. le Maire

06) Participation citoyenne – Nouvelle Charte des Conseils de Quartier

Considérant l'objectif de renforcer la participation citoyenne dans la construction des politiques municipales et de poursuivre la concertation de proximité à l'échelle de chaque quartier, la ville de Saint-Omer s'appuiera sur les conseils de quartier afin de partager des diagnostics et co-construire des projets. A ce titre, il est proposé de réviser la charte des conseils de quartier. Dans un objectif de transparence de l'action municipale, les décisions des conseils municipaux seront transmises aux conseils de quartier concernés. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la charte.

Rapporteur : M. J-R. ADOU

07) Participation citoyenne - Conseils de Quartier - Désignation des membres du Conseil Municipal

Il sera demandé au Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil au sein des Conseils de Quartier, conformément au tableau.

Rapporteur : M. le Maire

Culture

08) Projet d'exposition Arnould de Vuez – Peindre en Flandres sous Louis XIV – Demandes de subventions DRAC

Le Musée présentera, du 20 novembre 2020 au 14 mars 2021, une exposition intitulée *Arnould de Vuez, peindre dans les Flandres sous Louis XIV*. Cette opération d'un budget total estimé à 210 510 €, co-financée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et par la Région Hauts-de-France respectivement à hauteur de 60 000 € et de 50 000 €, peut être subventionnée par la DRAC sur les trois postes de dépenses. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour un montant total de 22 884 € réparti comme suit : 910 € pour l'opération « C'est mon Patrimoine », 9 974 € pour la réalisation du catalogue et 12 000 € pour l'achat de nouveaux luminaires, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à ces sollicitations financières.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

09) Projet d'exposition Arnould de Vuez – Peindre en Flandres sous Louis XIV – Soutien de la CAPSO

Le Musée présentera, du 20 novembre 2020 au 14 mars 2021, une exposition intitulée *Arnould de Vuez, peindre dans les Flandres sous Louis XIV*. Vu la délibération n° D466-19 du Conseil de la CAPSO du 17 décembre 2019, positionnant l'EPCI sur les Grands Evénements 2020, et sur l'exposition Arnould de Vuez, notamment. Il sera demandé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la CAPSO à hauteur de 60 000.00 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à ce soutien financier.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

10) Restauration du patrimoine mobilier de la Ville et des collections du Musée Sandelin – Demande de subvention pour l'année 2020

En qualité de dépositaire du patrimoine des Audomarois, la commune doit veiller à la bonne conservation des œuvres du Musée Sandelin. Ces dernières subissent les altérations du temps et nécessitent parfois des interventions de conservation préventive et de restauration qui ne peuvent pas être programmées. Afin de mener à bien ces opérations obligatoires l'intervention ponctuelle de restaurateurs sur les œuvres est nécessaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant de 23 635 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

11) Intégration à l'inventaire du Musée d'un chapiteau – Provenance présumée de l'Abbaye Saint-Bertin

Les musées de Saint-Omer se proposent de récupérer un chapiteau dont la provenance présumée de l'abbaye Saint-Bertin constitue tout l'intérêt. Datant du XIII^e siècle, orné de feuillage stylisés, il était en possession d'un particulier résidant à Saint-Omer, puis à Racquinghem, depuis une date indéterminée. Le musée Sandelin possède un important fonds concernant l'abbaye Saint-Bertin. Ce chapiteau, cédé gratuitement, viendrait compléter l'ensemble lapidaire déjà présent au musée Sandelin et serait exposé dans la salle du parcours permanent consacré à l'abbaye. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration à l'inventaire du chapiteau, sous réserve de l'accord de la commission interrégionale pour les acquisitions des Musées de France, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

12) Actions culturelles post-COVID Musée Sandelin - Demandes de subventions DRAC

Le musée Sandelin souhaite relancer sa fréquentation dans un contexte de reprise post-COVID en s'adressant au public local de tous âges. L'action s'intitule « Heureux de vous revoir » et permettra de proposer une programmation enrichie entre l'été et les vacances de la Toussaint. Cette action peut être subventionnée par la Direction Régionale des Hauts-de-France suite à la mise en place de l'opération exceptionnelle « Été joyeusement culturel et artistique en Hauts-de-France 2020 », portant sur l'accompagnement d'actions exceptionnelles au regard de la reprise post-COVID où les publics de proximité, de toute classe d'âge, sont les premiers concernés. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour un montant de 6 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière, et d'imputer les recettes en résultant au budget communal.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

Affaires Foncières – Cadre de Vie – Voirie - Marchés Publics

13) Rénovation des 3 Places de l'hyper centre-ville et des rues adjacentes – Avenant au lot 2 et bilan de l'AP/CP

Vu la délibération n° 18 du 19 décembre 2019 relative au bilan de la tranche ferme des travaux de rénovation des 3 places de l'hyper centre-ville. Considérant la fin de chantier de la tranche ferme et la nécessité de passer un avenant en négatif concernant le lot 2 éclairage public pour des travaux non réalisés. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, d'imputer les dépenses y afférentes au budget de la ville, et d'approuver le bilan de l'autorisation de programme (programme 100).

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

14) Elaboration et mise en place d'un plan d'audits énergétiques des bâtiments communaux

Vu la délibération n° 17 du 8 Novembre 2019, relative à la convention des Maires pour le climat et l'énergie. Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, la Ville de Saint-Omer souhaite l'élaboration d'un plan d'audits énergétiques sur son patrimoine bâti. En sa qualité d'adhérent à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, la commune peut bénéficier des conditions de l'accord cadre passé par sa centrale d'achat avec un prestataire qualifié, portant

sur toute commande de prestations intervenant au profit de ses adhérents, à des actions tendant à maîtriser la demande énergétique, notamment des diagnostics et études en matière de dépenses en électricité et en gaz. Il sera demandé au Conseil Municipal d'élaborer un plan d'audits énergétiques des bâtiments communaux, selon une programmation pluriannuelle, de solliciter une subvention auprès de la F.D.E. 62, de bénéficier de l'accord cadre « audit énergétique portant sur les bâtiments communaux » de la F.D.E. 62, pour la réalisation de l'étude mentionnée ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à signer tous les actes et toutes les pièces se référant aux décisions ci-dessus et notamment ceux nécessaires au soutien financier de la Fédération, à la réalisation de chaque audit énergétique par le prestataire désigné par la F.D.E. 62, et de prévoir la dépense en résultant au budget communal, soit 78 370.20 € T.T.C., y compris audit de la Mairie.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

15) Elaboration et mise en œuvre du Plan « Nature et Biodiversité » de la Ville de Saint-Omer

Dans un contexte global de transition écologique la Ville de Saint-Omer souhaite poursuivre le développement de la nature en milieu urbain et les actions de préservation de la biodiversité. Dans la continuité des initiatives engagées depuis plusieurs années au travers notamment de l'instauration des permis de végétaliser ou de l'opération un bébé / un arbre, la municipalité souhaite accroître ses actions dans ce domaine par la formalisation d'un Plan Nature et Biodiversité. Le bilan et l'état d'avancement du Plan Nature et Biodiversité seront présentés chaque année et lors du forum citoyen annuel. Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver l'élaboration du Plan Nature et Biodiversité.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

16) Plan « Nature et Biodiversité » de la Ville de Saint-Omer - Programme de réalisation 2020

Par l'élaboration d'un Plan Nature et Biodiversité, la Ville de Saint-Omer affirme sa volonté de renforcer la nature en ville. Afin de concrétiser opérationnellement cette ambition et de pouvoir bénéficier de cofinancements proposés notamment par le Conseil Régional dans le cadre de son Appel à Projet « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », la ville de Saint-Omer souhaite amorcer dès 2020 l'aménagement de sites pour accroître la place du végétal en milieu urbain. Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme opérationnel de réalisations 2020 en faveur du développement de la biodiversité et de la nature en ville, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour leur soutien, et à signer les documents y afférant, et de prévoir la dépense en résultant au budget communal 2020.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

17) Elaboration et mise en œuvre du plan des mobilités actives de la Ville de Saint-Omer

Depuis plusieurs années la ville de Saint-Omer mène une politique volontariste en faveur du développement de la pratique du vélo. Cet engagement s'est concrétisé par la création par délibération de Juin 2016 d'un Comité Vélo communal, espace de concertation sur la définition et la mise en œuvre de la politique cyclable municipale. La ville de Saint-Omer souhaite accélérer cette dynamique par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan des Mobilités Actives. Cette initiative doit permettre, dans un cadre partenarial et concerté de définir les orientations de la politique municipale permettant de faciliter les déplacements cyclistes et piétons. Chaque année le bilan et l'état d'avancement du plan vélo seront présentés lors du forum citoyen. Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'élaboration du plan partenarial des mobilités actives de la Ville de Saint-Omer.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

18) Plan des mobilités actives de la Ville de Saint-Omer - Programme de réalisation 2020

La ville de Saint-Omer engage la réalisation d'un Plan concerté des Mobilités Actives visant à définir les orientations de la politique municipale permettant de faciliter les déplacements piétons et cyclistes. Cette initiative doit notamment permettre d'accélérer les actions initiées depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de la démarche « Saint-Omer Ville 30 ». A ce titre, il est proposé en 2020 de poursuivre cette dynamique concertée avec les partenaires locaux, notamment avec l'Association Droit Au Vélo, et de pouvoir ainsi bénéficier de subvention mobilisable via différents dispositifs dont le Plan Vélo national. Par ailleurs, la Ville de Saint-Omer a également sollicité en concertation avec la commune de Clairmarais, le Département du Pas-de-Calais afin d'étudier la réalisation d'une Chaucidou permettant de sécuriser la mobilité des cyclistes sur la route de Clairmarais. Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme opérationnel de réalisations 2020 en faveur des mobilités actives, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour leur soutien, et à signer les documents y afférant, et de prévoir la dépense en résultant au budget communal 2020.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

19) Plan des mobilités actives de la Ville de Saint-Omer - Demande de financement au titre de la DSIL

Dans le cadre des politiques en faveur des mobilités actives, la Ville de Saint-Omer a défini un programme de réalisation pour l'année 2020 portant sur 270.000 € TTC de travaux. Une partie de ses opérations, les phases 2 et 3 du projet ville 30 « Saint-Omer Ville 30 » -réalisation de travaux de voiries afin de faciliter la pratique du vélo, est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La ville de Saint-Omer sollicite donc la participation de l'Etat au titre de la DSIL sur ces opérations. Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention pour la phase 2 et 3 du Plan Ville 30 au titre de la DSIL, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférant.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

20) Elaboration et mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs de la ville de Saint-Omer

Au titre de ses actions en faveur de la pratique du sport, la ville de Saint-Omer souhaite engager l'élaboration d'un plan de rénovation des équipements sportifs. Ce plan pluriannuel de rénovation des équipements pourra être intégré dans les contrats d'objectifs partagés que la ville souhaite engager avec les associations. Chaque année un état d'avancement du Plan de Rénovation des Equipements sportifs sera présenté à l'ensemble des présidents d'associations. La ville de Saint-Omer souhaite par ailleurs des 2020 amorcer cette démarche par des travaux sur les vestiaires de la Salle De Gaulle, des travaux sur les stades Jacques Anquetil et Gaston Bonnet, l'entretien des terrains, des interventions sur le réseau électrique et les éclairages, et les tribunes du Stade Gaston Bonnet. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Rénovation des équipements sportifs de la Ville de Saint-Omer.

Rapporteur : M. J. TRUANT

21) Chantier-école en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle

La Ville de Saint-Omer a la volonté depuis plusieurs années de favoriser sur son territoire la formation et l'insertion professionnelle des salariés en insertion. A cet effet, un chantier-école est confié annuellement à l'Association de Promotion et de Reconnaissance par le Travail. Cette démarche est soutenue par le Département, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du R.S.A., jeunes de moins de 30 ans). Cette mission fait l'objet d'une convention, qui s'applique annuellement pour une période éligible à compter du 15 Juin. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un chantier-école favorisant la formation et l'insertion professionnelle sur le territoire communal pour des travaux de pavage rue de l'Œil (réalisation de la tranche 2 et tranche 3). Travaux de pavage et maçonnerie dans divers secteurs de la Ville, d'approuver le versement d'une subvention de 14 500 Euros au titre de l'exercice 2020 et de 29 000 Euros au titre de l'exercice 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au présent dossier chantier-école.

Rapporteur : M. F. SABLON

22) Reconduction de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé

Considérant que par délibération n° D 230-19 du 24 Juin 2019, le Conseil Communautaire de la CAPSO, a adopté la mise en œuvre d'un service de conseiller en énergie partagé sur son territoire. Considérant la délibération n° 05 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 relative à la Charte de l'Elu Local. Considérant qu'il y a lieu de proposer aux membres du Conseil Municipal la reconduction de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé. Il sera demandé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au service de conseil en énergie partagé pour une durée de 3 ans, de faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission CEP, d'autoriser le maire à signer la convention ci-jointe, de partenariat « service de conseil en énergie partagé » avec la F.D.E. et la CAPSO, et de désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP. Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions du CEP.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

23) Création d'une prime COVID - Critères de répartition

Considérant l'investissement des services de la Ville qui a permis, avec ceux du CCAS, d'assurer la continuité des services, de garantir l'ordre public, d'informer la population régulièrement et efficacement, de diffuser les attestations de déplacement par l'intermédiaire des commerces de proximité restés ouverts, d'offrir certains services, notamment de portage, aux personnes les plus vulnérables, ou de distribuer dès le 3 mai, par le biais des élus municipaux présents, un masque à chaque habitant. Considérant la possibilité de verser une prime exceptionnelle d'un montant plafond de 1000 euros, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Il sera proposé de définir les modalités de la prime exceptionnelle.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

24) Reconnaissance du statut de collaborateurs bénévoles

Considérant la possibilité pour des personnes bénévoles d'apporter une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément. Considérant la nécessité d'assurer les dommages et risques subis ou causés par ces collaborateurs, et considérant la volonté de faire bénéficier la ville de leur expérience. Considérant qu'ils ne pourront être destinataire d'aucune délégation leur permettant d'engager de dépenses, ni bénéficier d'aucune rémunération mais qu'ils pourront être remboursés de leurs frais de déplacement à hauteur, au plus, de 300 euros par an chacun. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

Finances

25) Cotisation annuelle 2020 au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional

La Ville de Saint-Omer est membre au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Par délibération en date du 1^{er} Octobre 2019, le comité syndical a fixé le montant des cotisations 2020. La cotisation annuelle 2020 à la charge de la commune est de 23 547.60 €. Cette dernière intègre la dernière mise à jour du recensement de la population. Il sera demandé au Conseil Municipal de décider de valider la cotisation annuelle 2020 au syndicat mixte du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, de décider d'imputer cette dépense au budget municipal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

26) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour l'opération : Travaux à la Cathédrale – AP/CP devenu programme 200

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n° 40 du 20 Septembre 2016, de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux effectués à la cathédrale. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 200, ainsi que la répartition des crédits du programme pour tenir compte de l'état d'avancement du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications présentées.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

27) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour l'opération : Travaux pour le Théâtre de l'Hôtel de Ville – AP/CP

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2017, 2018 et 2019 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions

attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n° 43 du 20 Septembre 2016 de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour la rénovation du théâtre à l'italienne de l'hôtel-de-Ville. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification des autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications présentées.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

28) Ouverture d'une opération travaux sur l'église Saint-Denis – Opération 300 – Demande de subventions – Tranche 2

Par délibération n° 21 du 19 Juin 2019, la ville de Saint-Omer a décidé de réaliser des travaux d'urgence de couverture et de charpente sur la Nef Centrale de l'Eglise Saint-Denis. Avec le soutien de la DRAC, du Département et de la Région, l'opération urgente de sécurisation et sauvegarde de la toiture de l'église SAINT-DENIS (nef centrale) a pu être lancée le 9 septembre 2019, pour une durée initiale de travaux de 10 mois. Un avenant de 64 248.80 € correspondant aux coûts supplémentaires liés au COVID-19 est nécessaire. Ces crédits seront inscrits en 2020 par décision modificative. Il ressort actuellement de l'avancement du chantier le constat d'une dégradation extrême et préoccupante de la charpente et la couverture en ardoises naturelles, tant au niveau de la nef centrale, que des nefs latérales Sud et Nord, et une situation sanitaire avancée pour le chœur et la sacristie. Il sera proposé au Conseil d'ouvrir l'opération telle que définie, et de prévoir l'autorisation de programme et les crédits de paiement, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet du Département pour obtenir une dérogation à la participation minimale du Maître d'ouvrage de 20%, au titre de l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (projet d'investissement en matière de rénovation des monuments protégés au titre du Code du patrimoine), et de solliciter les subventions.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

29) Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de Saint-Omer pour l'exercice 2019

Le compte de gestion 2019 de la Trésorerie de Saint-Omer sera soumis aux Elus. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

30) Election du Président de Séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-31 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à l'élection d'un Président de séance.

Rapporteur : M. le Maire

31) Vote du Compte Administratif 2019

Le compte administratif de l'exercice 2019 sera présenté à l'Assemblée Délibérante. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

32) Cessions et acquisitions effectuées au cours de l'année 2019

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et acquisitions mobilières et immobilières effectuées par la Ville de SAINT-OMER au cours de l'exercice 2019.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

33) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2019

La justification de la Dotation de Solidarité Urbaine et son bilan d'utilisation au titre de l'exercice 2019 seront produits à l'Assemblée Délibérante, conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

34) Affectation du résultat de l'exercice 2019

Enfin, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoyant d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au vu du compte administratif présenté par Monsieur le Maire et du compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint-Omer, il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

35) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2020

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

36) Autorisation de réaliser une extension de hangar sur un terrain communal au profit du Groupement des Loisirs du Haut-Pont et subvention exceptionnelle

Considérant la pertinence du projet de l'association de se doter d'une extension du hangar qu'elle occupe, au regard de l'engagement associatif, et de l'équilibre économique établi. Considérant la saisine de Monsieur Fabrice CORNELIE, président du Groupement des Loisirs du Haut-Pont à Saint-Omer, par laquelle l'association demande à la Ville que la subvention de 7 500 € prévue au BP 2020 pour la réalisation du Cortège Nautique (annulé pour cause de crise sanitaire) soit versée sous forme de subvention exceptionnelle pour la construction de cette extension. Il sera demandé au Conseil Municipal de décider le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € au GLHP en lieu et place du versement d'une subvention de fonctionnement, d'autoriser l'association à poursuivre la réalisation d'une extension du hangar édifié sur un terrain communal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 30 mars 2009, et tous les actes et pièces s'y rapportant.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

Le Maire,

François DECOSTER